



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agissements du groupe Wagner au Mali

Question écrite n° 45432

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les agissements du groupe Wagner au Mali. Dans le cadre de son désengagement du Mali, l'armée française a officiellement quitté mardi 19 avril 2022 la base de Gossi, qui accueillait 300 soldats français, suite à la transition effectuée avec les forces armées maliennes (FAMA). L'armée française a filmé la semaine du 18 avril 2022 des soldats de type caucasien en train d'enterrer des corps près de cette base de Gossi. Ces soldats appartiennent très probablement au groupe Wagner, société militaire privée russe fournissant des mercenaires. L'état-major de l'armée française avait prévenu la semaine du 18 avril 2022 s'attendre à des attaques informationnelles à l'occasion de la rétrocession de la base de Gossi. Depuis plusieurs mois déjà, les forces françaises ont été accusées de participer à des trafics, d'armer les terroristes voire de commettre des exactions. Le porte-parole de l'état-major de l'armée avait précisé qu'un état des lieux « documenté » de la base de Gossi avait été dressé, pour protéger la France d'éventuelles accusations. Ces nouvelles attaques informationnelles et les différentes campagnes de dénigrement de la France sur les réseaux sociaux ne cessent de nourrir un puissant et durable sentiment antifrçais. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour faire établir les responsabilités en vue de faire sanctionner les auteurs de ces graves atteintes aux droits de l'Homme qui ne peuvent rester impunies.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45432

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2915

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)